

les abus

les détournements de la loi européenne.

que les élections européennes du printemps ne viennent fermer le chantier jusqu'à la fin 2014. Côté français, l'offensive porte sur deux fronts. L'article 9, avec la mise en place de contrôles administratifs transfrontaliers qui n'existent pas formellement dans le texte de 1996. Et l'article 12, avec l'instauration d'une responsabilité « conjointe et solidaire » de tous les sous-traitants, seule fautive pour Paris d'identifier le donneur d'ordre en cas de fraude sociale.

L'Hexagone est derrière l'Allemagne le second pays de détachement en Europe. Elle envoie hors de ses frontières à peu près autant de salariés qu'elle en reçoit du reste de l'UE : 144 256, contre 161 954 en 2011, d'après la commission. Les pays d'accueil sont la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Suisse. Les pays d'envoi sont surtout le Luxembourg - plate-forme européenne des firmes de détachement - ainsi que la Pologne, la Belgique, l'Espagne

et l'Allemagne. La France se pose en modèle, mais elle concentre aussi les cas d'école. Le bilan de la directive de 1996, dressé l'an dernier par la Commission, retrace ainsi deux dossiers prédominants d'abus et de fraudes dans l'UE. Le premier est celui de Bouygues Travaux Publics, accusé d'utiliser des Polonais payés moitié prix sur le chantier nucléaire de Flamanville. Ils avaient été recrutés grâce à un circuit de détachement compliqué passant par Chypre et par l'Irlande. Le second porte sur la firme de transport routier Norbert Dentressangle, convaincu d'avoir recruté des centaines de chauffeurs à bas prix par le biais d'une « fausse » filiale installée en Pologne. A contrario, la France comme d'ailleurs la Belgique souffre de concurrence indue : le dossier le plus brûlant est celui des abattoirs allemands, où s'affaire une majorité d'ouvriers importés et payés 3 euros de l'heure, faute de minimum légal. ■

Le scandale des abattoirs allemands a mené au smic

NICOLAS BAROTTE @Barotte
CORRESPONDANT A BERLIN

Le scandale des abattoirs allemands a longtemps échappé aux regards. Pourtant des milliers de travailleurs étrangers venus de l'Europe de l'Est, Roumanie, Hongrie ou Bulgarie notamment, y sont employés dans des conditions déplorables. Grâce à des « contrats de prestation » signés avec des entreprises installées en dehors de l'Allemagne, les grands groupes de l'industrie de la viande, comme Tonnies, Vion, Westfleisch ou Danish Crown, font appel pendant des années à des ouvriers étrangers pour des salaires dérisoires, profitant de la législation européenne. Leurs conditions de vie dans des logements inadéquats sont elles aussi déplorables.

Les syndicats manquent d'information. Ces travailleurs étrangers se confient peu et les allées et venues avec leurs pays d'origine sont fréquentes. Les employeurs refusent aussi de donner des détails. Environ 30 000 personnes travaillent dans l'industrie de la viande et au moins un tiers relient d'un contrat de prestation. Combien de travailleurs d'Europe

de l'Est sont-ils employés précisément dans les abattoirs ? L'industrie de la viande ne livre pas ses chiffres. Une grande partie du travail d'abattage et d'équarrissage est effectué dans le cadre de contrats de prestations, reconnaît-on cependant. Les abattoirs passent une commande « pour un certain nombre d'animaux », explique-t-on du côté syndical. Ils peuvent donc fermer les yeux sur le nombre d'ouvriers employés.

Cadences intensives

Combien sont-ils payés ? Cela relève du sous-traitant qui retire du salaire versé la prise en charge du logement et du transport. Côté patronal, on assure que les salaires oscillent entre 7,50 euros et 12 euros de l'heure. « Parfois, ces salariés ne touchent que 5 euros de l'heure ! », s'indignent les syndicats.

Bas salaires, cadences intensives, c'est grâce à ces pratiques que les abattoirs allemands ont forgé leur compétitivité et gagné des marchés au niveau européen. Mais le scandale n'est pas que social. Il est aussi sanitaire, puisque les ouvriers employés pour l'abattage des animaux ne sont souvent pas formés de manière adéquate. Depuis plusieurs mois, les in-

dustriels promettent de corriger les abus : « des cas isolés qui ne constituent pas la majorité », assure-t-on du côté patronal.

La pression est aussi forte au niveau européen, où l'Allemagne est montrée du doigt. Depuis les mois d'octobre, des négociations ont été engagées entre les représentants des employeurs, répartis en plusieurs associations, et le syndicat de l'industrie alimentaire NGG. « Nous voulons conclure un contrat pour un salaire minimum », explique Michael Andritzky, directeur de l'association patronale de Basse-Saxe et de Saxe-Anhalt, où l'on trouve les abattoirs les plus importants. « Nous avons proposé un salaire de 8,50 euros applicable d'ici à trois ans en Allemagne de l'Est. » Les syndicats ont refusé cette différenciation ; les discussions ont été renvoyées au 17 décembre.

D'ici là, un salaire minimum légal sera peut-être déjà inscrit dans le programme du gouvernement. Quoi qu'il en soit, Michael Andritzky assure que le salaire minimum, lorsqu'il sera défini, sera « aussi valable pour les contrats de prestation ». Il renvoie aux sous-traitants étrangers la tâche de les faire respecter au niveau de leurs employés. ■

LES ABATTOIRS ALLEMANDS
EN CHIFFRES
30 000
employés dans ce secteur
5
euros de l'heure pour certains prestataires
8,50
euros de l'heure, en cas d'adoption du salaire minimum



CHANTIER DE L'EPR À FLAMANVILLE : DES SALARIÉS POLONAIS RECRUTÉS À CHYPRE

Le scandale, éclaté en 2011, a révélé au grand jour les nombreux abus dont sont victimes les travailleurs détachés. Le chantier emblématique d'EDF du réacteur nucléaire EPR à Flamanville piloté par Bouygues a cumulé deux problèmes : le non-respect du droit social français pour les salariés étrangers et deux accidents mortels mettant en doute la sécurité, liée au problème de sous-traitants en cascade. Près d'un tiers des 3 000 personnes employées venaient de l'étranger, surtout d'Europe de l'Est, Bulgarie, Pologne, Roumanie. Avec des montages sophistiqués passant par plusieurs pays pour limiter la fiscalité et les charges sociales. Exemple d'imbroglio, les Polonais ont été recrutés par l'agence d'intérim Atlanco, basée en Irlande avec des bureaux à Chypre. Un procès est en cours au tribunal correctionnel de Cherbourg contre Atlanco, Prism'Emploi, l'organisation professionnelle des agences d'intérim, s'est portée partie civile à côté des syndicats. Prochaine audience prévue en février.

A. C.

Pyrénées en cassant les prix

suel. À part cela, rien à signaler chez Comsa. Un contrôle mené fin octobre par l'Inspection du travail a montré que cet employeur ne faisait pas travailler ses salariés espagnols plus de 35 heures par semaine et ne les payait pas au-dessous du smic. « Pour ma part, je n'ai pas entendu que les salariés détachés de Comsa étaient mal logés », ajoute Philippe Bonnacerrère, maire divers droite d'Albi. Un traitement globalement correct qui n'est pas toujours la norme avec des salariés détachés. Depuis le début de l'année, l'administration du travail de Haute-Garonne a identifié 14 sociétés étrangères qui s'affranchissaient de beaucoup d'obligations (non-paiement de TVA, non-paiement de charges, non respect des 35 heures...).

Dans ce contexte, l'attribution de contrats à des entreprises étrangères peut choquer. Surtout quand le donneur d'ordre est l'État ou une collectivité locale qui clament urbi et orbi défendre l'emploi local. « Au-delà d'un marché de 5 millions d'euros, nous avons l'obligation de faire un appel d'offres européen. Nous n'avons fait que respecter la loi », se justifie André Crocherie, directeur régional environnement aménagement logement, qui a at-

tribué pour l'État l'élargissement de la rocade d'Albi à Comsa. L'entreprise française Demathieu & Bard, qui avait fait un recours contre cette attribution, l'a appris à ses dépens. Le tribunal administratif lui a donné tort.

Intérim international

Chez Tisséo, le gestionnaire du tramway toulousain, le ton est plus offensif : « Sur les 600 millions de travaux liés à cette nouvelle ligne, 597 millions ont été attribués à des sociétés françaises, s'emporte Bernard Marqué, adjoint PC au maire de Toulouse et vice-président de Tisséo. Beaucoup d'entre elles sous-traitent à des entreprises de travail temporaire étrangères qui leur fournissent des salariés très mal payés, comme dans leur pays d'origine. C'est cela, le scandale, pas que nous attribuons un contrat de 2,7 millions à des Espagnols dans des conditions légales. »

Candidat UMP aux prochaines municipales à Toulouse, Jean-Luc Moudenc ne l'entend pas de cette oreille. « Si on voulait éviter cette concurrence déloyale, dit-il, on pourrait mettre des clauses d'attribution des marchés tenant compte des critères sociaux, ce qui n'a pas été fait. » ■

Excusez-moi, c'est personnel, c'est mon conseiller en gestion de patrimoine.

Allianz First Gestion Privée
Au-delà d'une expertise de haut niveau, la gestion de patrimoine exige une connaissance parfaite de nos clients. Choisir Allianz First, c'est bénéficier du confort d'un service sur mesure et de la solidité financière d'un leader mondial.
www.allianz.fr/first

Avec vous de A à Z

Allianz

Allianz IARD - S.A. au capital de 991 967 200 euros - 542 110 291 R.C.S. Paris - Allianz Vie - S.A. au capital de 643 054 425 euros - 340 234 962 R.C.S. Paris. Entreprises régies par le Code des assurances - Siège social : 87 rue de Richelieu - 75002 Paris - Allianz Banque S.A. au capital de 202 013 361 euros - 572 199 461 R.C.S. Nanterre - FR 65 572 199 461 Etablissement de crédit agréé par l'ACPR - intermédiaire d'assurance - N° ORIAS 07 033 258 - Siège social - Tour Neptune - 20 place de Seine - La Défense - 92400 Courbevoie.